



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Direzione di l'Amministrazione generale
Direction de l'Administration générale

Bastia, le 16 juin 2026

ARRÊTÉ N°2026/339

Portant désignation des représentants de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de la Mission locale

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-18 ;

Vu les statuts de l'association en date du 19 juin 2024 et notamment l'article 4 ;

Considérant que le Maire est président de droit ;

Considérant la nécessité de désigner des représentants pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de la Mission Locale en qualité de représentants de la commune de Bastia ;

ARRÊTE :

Article 1 :

- Madame Josée Natali ;
- Madame Marie Stromboni ;
- Monsieur Franck Dassibat ;
- Madame Catherine Casimiri

sont désignés pour siéger au sein de l'Assemblée Générale de la Mission Locale en qualité de représentants de la commune de Bastia.

Article 2 :

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et transmis à la Préfète de Haute-Corse.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune.

Le Maire,

Signé électroniquement le 19/06/2026


Gilles SIMEONI

Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif de Bastia peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr